



59

Bourse du travail - c/o Union syndicale Solidaires
174 Boulevard de l'Usine – 59000 Lille
tél : 03 20 55 99 29 - portable : 06 73 35 87 68
mél : contact@sudeduc59.lautre.net
site : www.sudeduc59.lautre.net



Prélèvement automatique : comment ça marche ?

■ Nouvelle adhésion

Si tu souhaites adhérer au syndicat et que tu veux payer ta cotisation par prélèvement tu dois imprimer la demande de prélèvement automatique et le bulletin d'adhésion (qui se trouve sur notre site)

Remplis ton bulletin d'adhésion pour que nous connaissions tes coordonnées, indique bien le montant de ta cotisation.

Remplis très clairement la demande de prélèvement automatique.

Case « périodicité » : c'est le nombre de prélèvements sur une année (une cotisation mensuelle suppose 12 prélèvements, une cotisation trimestrielle suppose 4 prélèvements, etc.). Si la périodicité n'est pas indiquée, la cotisation est prélevée en une seule fois.

Attention : les prélèvements sont payants pour le syndicat, pense-y en choisissant la périodicité : plus il y a de prélèvements (le maximum étant le prélèvement mensuel), plus la somme prélevée est petite, plus les frais bancaires payés par le syndicat sont élevés proportionnellement.

Renseigne-toi également auprès de ta banque, certaines peuvent te facturer cette opération.

Case « nombre d'annuités » : tu peux cotiser pour une seule année ou pour plusieurs. Une année de cotisation est le minimum. Si tu indiques un chiffre supérieur à 1 ou « indéterminé » la cotisation sera reconduite pour plusieurs années sans que tu aies rien à faire.

Attention : si ta situation change d'une année sur l'autre (échelon, temps partiel...) il faut absolument refaire les documents et les renvoyer afin de ré-évaluer le montant de cotisation au bout d'une année de prélèvements.

Les règlements bancaires ne permettent pas de prolonger un prélèvement « indéterminé » ad vitam æternam ; cela ne dure que quelques années. Le trésorier/-ère te prévient par courriel lorsque l'échéance arrive pour que tu puisses renouveler l'autorisation de prélèvement.

Envoie le tout **avec un RIB** à SUD éducation 59, c/o Union syndicale Solidaires, Bourse du travail, 174 boulevard de l'usine, 59000 Lille. Nous nous chargeons du reste.

Si ton adhésion a été effectuée avant le 15 du mois, les prélèvements débutent le 1er du mois qui suit. Dans le cas contraire, ils peuvent débuter un mois après : cela est dû aux délais bancaires.

■ Ré-adhésion

Si tu ré-adhères et que tu étais déjà abonné-e au prélèvement automatique, **envoie-nous quand même un bulletin d'adhésion complété chaque année** ; cela permet de mettre à jour tes coordonnées et le montant de ta cotisation.

■ Arrêt du prélèvement automatique

Tu étais abonné-e au prélèvement automatique mais ta banque t'extorque des frais ou tu es nostalgique des chèques : il faut nous prévenir le plus vite possible. Envoie alors ta cotisation par chèque(s) et nous ferons le nécessaire.

■ Fin d'adhésion

Si tu souhaites quitter le syndicat, fais-le nous savoir au plus tôt afin que nous mettions fin à tes prélèvements. Évite s'il te plaît de faire annuler le prélèvement par ta banque sans nous en avertir (cela crée pour le/la trésorier/-ère des complications et une perte de temps non négligeable)

Le formulaire d'autorisation de prélèvement est à la page suivante. C'est le document à renvoyer avec le bulletin d'adhésion (qui se trouve sur le site) et ton RIB.

ADHÉSION À SUD éducation Nord

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT SUR COMPTE BANCAIRE

Nom et adresse du titulaire du compte à débiter

Désignation de l'organisme créancier
SUD Éducation Nord
Union Syndicale Solidaires
Bourse du travail
174 Boulevard de l'Usine
59000 LILLE

Je vous prie de bien vouloir désormais, et sauf instructions contraires de ma part vous parvenant en temps utile, faire prélever en votre faveur sur le compte numéro : **08020801068** ouvert dans les livres du **Crédit Coopératif – Agence de LILLE CENTRE - 16bis rue de tenremonde - 59000 LILLE**

les sommes dont je vous serai redevable, au titre de : **COTISATIONS,**

sommes que vous m'aurez préalablement notifiées par avis ou relevé adressé directement en mon domicile. En cas de non-exécution, j'en serai avisé par vos soins.

Les présentes instructions sont valables jusqu'à nouvel avis de ma part, à vous notifier en temps utile.

| | |
|---------------------|-------------|
| Montant [1] | |
| Date de prélèvement | 1er du mois |
| Périodicité [2] | |
| Nombre annuités [3] | |

A _____ Le _____
Signature du titulaire du compte à débiter :

[1] : montant annuel de la cotisation

[2] : mensuelle, bimestriel, trimestrielle, semestriel ou annuelle

[3] : pour une reconduction automatique d'année en année, indiquer "indéterminé", sinon le nombre minimum est celui correspond à une cotisation annuelle.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NUMÉRO ICS

FR97ZZZ8383D8

Nom du créancier

SUD éducation Nord

Raison sociale et adresse du débiteur (adhérent-e)

IBAN DU COMPTE A DÉBITER

.....

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter (banque de l'adhérent-e) :

CODE BIC

Date :

Signature du titulaire du compte à débiter :